

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1<sup>ER</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE : — **Pédagogie** : Comment améliorer le sort de l'instituteur et de l'institutrice, V ? Correspondance — La réforme de l'orthographe à l'Académie française. — A travers le rapport du Surintendant de l'Instruction publique. — **Partie pratique** : Langue française, I, Exercices de langue. — II, Dictée : Le fer. — III, Dictée : Les aurores boréales. — Exercices de rédaction. — Exercices de mémoire. — Instruction religieuse. — Géographie pratique. — Sciences élémentaires. — Langue anglaise d'après la méthode naturelle. — Arithmétique : Problèmes. — **Divers** : Poésie : Le Noël des petits oiseaux. — Actes officiels du Département de l'Instruction publique. — Annonces.

## Comment améliorer le sort de l'instituteur et de l'institutrice ?

V<sub>3</sub>

En instituant le *certificat d'études primaires*.

Si l'on pouvait vaincre l'indifférence des parents et les amener à donner aux progrès des études de leurs enfants l'attention qu'ils méritent, la cause de l'instituteur, et partant celle de l'enseignement primaire, serait à jamais gagnée.

Mais comment obtenir de nos populations cette coopération insaisissable, sans laquelle l'Eglise, l'Etat et le corps enseignant ne peuvent accomplir la grande œuvre de l'éducation de la jeunesse ?

Comment apporter un frein à la tendance déplorable des parents de tirer un parti matériel du travail de leurs enfants ? et comment retenir ceux-ci à l'école pendant une ou deux de ces années durant lesquelles l'esprit déjà plus mûr est capable de mieux profiter, au point de vue intellectuel comme au point de vue moral, de l'enseignement de l'école ?

— En intéressant directement, d'une manière tangible, les familles à l'éducation de la jeunesse.

Je m'explique.

Dans chaque ville de la province, dans chaque village, dans chaque arrondissement fonctionnent régulièrement des écoles primaires. Ces maisons sont encombrées d'élèves de toutes catégories : des petits, des moyens, des grands ; des enfants actifs, studieux, des nonchalants, des paresseux. A tous les quatre ou cinq ans, une génération d'écoliers fait place à l'ancienne. Dix ans, quinze ans, vingt ans se passent ; les élèves d'hier sont devenus hommes et leurs propres enfants accomplissent à leur tour l'évolution du cours d'études primaires.

Mais s'est-on jamais demandé : combien, parmi ces milliers et ces milliers d'élèves qui sortent tous les quatre ou cinq ans de nos écoles publiques, combien, dis-je, ont étudié d'une manière sérieuse les différentes branches du programme scolaire ?

Tout le monde sait que tant de milliers d'enfants fréquentent les écoles élémentaires, tant d'autres les écoles modèles, tant d'élèves étudient l'histoire, la géographie.

Fort bien.

Mais le nombre de ceux qui ont suivi avec succès le cours complet de nos écoles primaires, personne ne le sait, et actuellement *personne* ne saurait le savoir au juste.

Avant de quitter l'école, les enfants de notre pays n'ont aucun examen à subir attestant qu'ils possèdent les connaissances élémentaires indispensables à chacun dans la vie. C'est-à-dire que l'enseignement primaire, chez nous, ne reçoit aucune *sanction*.

Je fais une réserve en faveur de l'instruction religieuse. Aucun curé, je le proclame à l'honneur de notre clergé, n'admet un enfant à la première communion, sans lui avoir fait subir un *examen* des plus sérieux et des plus minutieux.

Puisque l'enseignement primaire ne reçoit pas de sanction ; que les enfants instruits, au sortir de l'école, sont confondus avec les ignorants, il n'est pas étonnant que la coopération des familles dans l'œuvre de l'éducation des enfants soit nulle dans un trop grand nombre de cas.

Si l'enseignement élémentaire était couronné par le certificat d'études, les parents tiendraient à ce que leurs enfants sortissent de l'école par la porte d'honneur, c'est-à-dire munis d'un certificat d'études officiellement reconnu et, conséquemment, l'assiduité en classe aurait tout à y gagner. Les élèves eux-mêmes se transformeraient : l'enfance aime les situations claires, le tangible, ce qui frappe les sens. La pensée du certificat d'études lui donnerait du goût, saurait lui inspirer le courage nécessaire dans ses études.

Ce document aurait une valeur réelle pour entrer à l'école commerciale ou au collège classique, être admis en apprentissage ou devenir commis.

Un bureau d'examineurs, composé du curé, du secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire et d'un troisième membre choisi parmi les notables de l'endroit, serait formé dans chaque paroisse. Ce bureau paroissial, dont l'inspecteur d'écoles serait membre *ex officio*, agirait sous la direction du Conseil de l'Instruction publique, et le Surintendant apposerait son nom au bas de chaque certificat dûment octroyé.

Chaque année, la liste complète des enfants de 13 à 16 ans qui auraient obtenu le certificat d'études serait publiée dans la *Gazette officielle* et les revues pédagogiques (1). Au prône, MM. les curés se feraient certainement un devoir de proclamer les élèves de la paroisse qui auraient réussi le jour de l'examen et les journaux ne demanderaient pas mieux que de mentionner les lauréats de la petite école (2).

Ce seraient autant d'influences morales qui forceraient, en quelques sortes, les parents et les municipalités à se procurer de bons maîtres et de bonnes maîtresses en les payant convenablement.

Dans le monde commercial, agricole et industriel, on rechercherait avec empressement, selon toute probabilité, cette sorte de diplôme qui attesterait les connaissances acquises des jeunes gens, leur donnant ainsi, pour des emplois salariés, un titre de préférence. Lorsque les familles s'apercevront de cette préférence, lorsqu'elles verront qu'à défaut de ce diplôme leurs enfants trouvent moins facilement à s'employer selon leurs désirs, elles comprendront mieux le prix de l'instruction.

(1) Les enfants qui voudraient subir l'examen du certificat d'études avant 13 ans, seraient libres de le faire.

(2) La nature de l'examen que les bureaux de paroisse feraient subir pourrait être déterminée par une commission désignée par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, pour les catholiques, et par le Comité protestant, pour les protestants.

Enfin, nos écoles primaires auraient un but défini à atteindre. Chacun saurait où il va et la longueur de la route à parcourir ; notre enseignement serait déterminé, et maîtres et élèves connaîtraient ce que les autorités attendent d'eux.

C.-J. MAGNAN.

### Correspondance

Lauzon, 22 novembre 1893.

C.-J. MAGNAN, écr.,

Professeur et rédacteur

de *l'Enseignement primaire*.

Monsieur le rédacteur,

Lecteur assidu de "l'Enseignement Primaire," j'ai été quelque peu surpris de voir, dans le numéro du 15 courant, un extrait d'une correspondance que Mlle S. vous a écrite.

Cette institutrice se plaint du mauvais état des maisons d'écoles, qui n'offrent pas tout le confort désirable : cela est incontestable dans beaucoup de cas. Mais l'affirmation que "certains inspecteurs n'adressent à M. le Surintendant que des rapports anodins" est un peu plus risquée ! Si cette Demoiselle avait pris la peine de se renseigner au département, elle aurait vu une foule de rapports condamnant toutes ces mesures qui n'offrent aucune garantie au point de vue de l'hygiène et du confort qu'il est désirable d'offrir à ceux qui se dévouent à la rude tâche de l'enseignement.

Il peut cependant exister quelques exceptions, et Mademoiselle "S" peut être victime d'une de ces exceptions. Je n'insisterai donc pas sur ce point.

Mais, M. le rédacteur, ce que je ne puis laisser passer sous silence et sans protesta-

tion, c'est que l'on fasse planer sur tous les inspecteurs la faute d'un seul.

Mademoiselle "S" affirme le fait suivant : Son inspecteur lui aurait dit : Vous tenez la meilleure école du comté, vous devriez être la mieux notée dans mes bulletins ; je vous ai inscrite en second lieu parce que vous êtes plus jeune que Mme "H".

Assurément, cet inspecteur à des goûts très prononcés pour l'antiquité et il devra finir sa carrière par être archéologue ! Cela constitue tout de même une véritable injustice, mais ce qui n'est pas moins injuste, c'est de ne pas nommer, quant à rendre le fait public, celui qui fait une pareille classification !

D'ailleurs, M. le rédacteur, le mal est-il sans remède ? En attendant la nomination d'un inspecteur spécial, n'avons-nous pas un Surintendant, toujours disposé à rendre justice ?

Si je connaissais mademoiselle "S", je lui conseillerais de porter sa cause devant M. le Surintendant qui, sur preuve, donnerait certainement à cette institutrice le rang qu'elle doit occuper.

Nous sommes quarante-deux, M. le rédacteur, et je crois qu'il suffit de vous dire pour que vous en conveniez qu'il n'est pas juste, en semblable occurrence, de laisser des doutes sur quarante et un, lorsqu'un seul peut être coupable.

J'ai trop de confiance dans mes confrères pour croire que tous pourraient commettre une injustice de ce genre ; et quant à moi, personnellement, je veux affirmer, par le canal de votre intéressant journal, que le cas qui précède ne peut m'être attribué.

Je demeure,

M. le rédacteur,

Votre bien dévoué,

G. S. VIEN,

Inspecteur d'écoles,

NOTE DE LA RÉDACTION.—Nous nous sommes toujours fait un devoir de défendre MM. les inspecteurs d'écoles, soit dans la presse, soit en public ; chaque fois que l'occasion s'en est présentée nous avons proclamé bien haut " qu'aucun système d'instruction primaire n'est possible sans l'inspection ". Mais aussi, nous n'oublions pas que nous sommes avant tout l'organe des membres du corps enseignant, et que nous devons combattre les mêmes combats que nos confrères, de quel côté que vienne l'attaque.

Nous félicitons M. l'inspecteur Vien, d'avoir élevé la voix en cette circonstance ; c'est une éloquente condamnation de toutes les fautes qui ont pu être commises dans le passé par quelques inspecteurs d'écoles.

Toute institution qui a à cœur d'attirer la confiance et d'imposer le respect, doit être comme la femme de César, " à l'abri de tout soupçon ".

C.-J. M.

### La réforme de l'orthographe à l'Académie française

L'éternelle question de l'orthographe est entrée tout récemment dans une nouvelle phase. Les journaux nous ont appris, en effet, que M. Gréard venait de présenter à l'Académie,—au nom de la commission du Dictionnaire—une note tendant à apporter à l'orthographe actuelle des modifications assez profondes, dans le sens de l'ordre et de la logique.

Le système en vigueur—nul ne l'ignore—tient grand compte, dans l'orthographe des mots, de la provenance et de l'étymologie. Il est, si l'on veut, le système de la " couleur locale ". Ses défenseurs se fondent principalement sur l'utilité de l'orthographe étymologique au point de vue de l'explication des termes ; ils considèrent, d'ailleurs, qu'il y

aurait quelque impiété à dénaturer par des " mutilations barbares " tant de précieux vocables hérités du grec ou du latin. Des adversaires autorisés leur répliquent que l'orthographe actuelle fourmille de contradictions introduites par l'usage, et qu'elle ne présente aucunement cet ordre et cette fixité que devrait avoir une forme vraiment scientifique. C'est à ce point, disent-ils avec M. Henry Fouquier (article du *XIX<sup>e</sup> Siècle*, n<sup>o</sup> du 2 février), " que l'orthographe classique est pleine de fautes d'orthographe ". Ils ajoutent que si la connaissance parfaite en peut procurer un plaisir d'érudite et de lettré, elle n'en demeure pas moins inaccessible au plus grand nombre ;—enfin que l'étude n'en va pas sans retarder les progrès des élèves à l'école primaire. Et, c'est pourquoi ils réclament, les uns l'adoption d'un système purement phonétique, les autres plus modérés, quelques changements en harmonie avec les règles fondamentales du bon langage, et la simplification raisonnée de l'orthographe d'usage.

Sans vouloir trancher le débat par des arguments personnels, nous estimons que le triomphe du phonétisme créerait à brève échéance, de graves embarras. La prononciation revenant la seule loi orthographique, les formes varieraient nécessairement d'une province à l'autre, d'une époque à l'autre, sans que jamais notre pauvre langue française pût reconquérir l'unité et l'homogénéité.

Mais revenons à la note au sujet de laquelle nous avons dessein de donner une simple information. M. Gréard y propose la suppression des fameuses " exceptions "—cauchemar des maîtres autant que des écoliers—et la rectification des illogismes qui répugnent le plus au bon sens.

Voici d'après l'article de M. Fouquier, les grandes lignes de la réforme sur laquelle l'Académie doit statuer :

Suppression des majuscules dans le corps

de la phrase, sauf en ce qui concerne les seuls noms propres ;

Suppression de l'accent circonflexe et détermination des cas d'emploi des accents grave et aigu ;

Orthographe conforme à la prononciation française des termes étrangers introduits dans notre langue ;

Suppression, dans les voyelles accolées, de celle qui ne se prononce pas.—Par exemple : *pan*, au lieu de *paon* ;

Radiation des consonnes doubles, dans les cas où elles n'influent pas sur la prononciation ;

Substitution de l'*f* au *ph* (*philosofie*, au lieu de *philosophie* ; *alfabet*, au lieu de *alphabet*, etc).—On sait qu'une réforme semblable fut commencée, il y a plus de deux cents ans, mais que quelques termes seulement en bénéficièrent.—Par exemple : *souffre*, au lieu de *souphre* ; *fiote*, au lieu de *phiole* ;

Emploi invariable de la terminaison *ant* pour tous les qualificatifs employés adjectivement ou substantivement ;

Unification des mots simples et composés.—Par exemple *siffler* et *persiffler*, au lieu de *siffler* et *persiffler* ;

Substitution de l'*s* à l'*x* dans le pluriel des noms où la présence de ce dernier signe n'est pas exigée par la prononciation : *cheveus*, au lieu de *cheveux* ; *hibous*, *caillous*, etc.

M. Gréard, on le voit, n'use de rigueur qu'à l'égard des irrégularités les plus choquantes. Souhaitons que sa voix soit écoutée, et qu'une nouvelle édition "refondue" du Dictionnaire nous délivre très prochainement d'entraves contre lesquelles nous luttons sans profit aucun, par pure nécessité d'obéir à l'usage et à la tradition.

A. FRANÇOIS,  
 Directeur d'École normale.  
 (Du Journal des Instituteurs.)

### A travers le dernier rapport du Surintendant de l'Instruc- tion publique

#### GLANURES

La propriété foncière imposable pour fins scolaires dans la province de Québec représente une valeur de \$384,273,893.

La taxe municipale annuelle rapporte \$995,282 ; la taxe spéciale d'écoles, \$72,278 ; les contributions mensuelles, \$166,151.

Actuellement il y a 5,397 maisons d'écoles dans notre province. La propriété scolaire est évaluée à \$10,921,443.

Le coût total de l'instruction publique dans la province est de \$2,427,161.65.

Cet argent a servi en 1891-92 à l'éducation de 344,271 enfants de tout âge.

Garçons de 5 à 7 ans,	38,012 ;
" de 7 à 14 ans,	112,964 ;
" de 14 à 16 ans,	24,674 ;
Filles de 5 à 7 ans,	35,917 ;
" de 7 à 14 ans,	108,608 ;
" de 14 à 16 ans,	24,096 ;

72 instituteurs et 956 institutrices enseignent sans avoir de brevet de capacité.

La moyenne des salaires des instituteurs catholiques brevetés est de \$387.72, et des instituteurs non brevetés, \$296.91 par année ; la moyenne des salaires des institutrices catholiques brevetées est de \$108.22 et de celles qui n'ont pas de brevet, \$76.80. (1)

Dans les écoles protestantes, on compte 9 instituteurs et 102 institutrices sans brevets. Au nombre de ces instituteurs dans les écoles publiques se trouvent deux membres du clergé protestant.

(1) Ce chiffre concernant la moyenne des salaires est emprunté aux statistiques de 1891-92. Cette moyenne résulte du salaire des professeurs des écoles normales et des professeurs des villes ; la moyenne des salaires des instituteurs de la campagne ne dépasse guère \$250.00.

La moyenne des salaires des instituteurs dans les écoles protestantes est de \$663 pour les brevetés et de \$385 pour les non-brevetés. Dans le cas des institutrices protestantes, la moyenne des salaires est la suivante : institutrices brevetées, \$195 ; non-brevetées, \$143.

Le nombre d'instituteurs laïcs catholiques brevetés est de 224 ; celui des protestants, 75.

Le nombre d'institutrices laïques catholiques brevetées est de 3,244 et celui des protestantes, 1,052.

En tout, parmi les catholiques et les protestants, il y a 5,734 instituteurs laïcs des deux sexes ; en déduisant de ce nombre, 81 instituteurs laïcs catholiques et 1,058 instituteurs laïcs catholiques non brevetés, des deux sexes, il reste 4,593 instituteurs laïcs des deux sexes, catholiques et protestants, brevetés.

Parmi le corps enseignant de la province, il y a 436 membres du clergé catholique, 692 religieux et 2,098 religieuses.

## PARTIE PRATIQUE

### Langue Française

#### I

#### COURS PRÉPARATOIRE

Trouver 5 phrases contenant des noms de personnes :

- 1<sup>o</sup> *Papa* a un cheval.
- 2<sup>o</sup> *Ma tante* est malade.
- 3<sup>o</sup> Le *malade* guérira.
- 4<sup>o</sup> *Rémy* partira demain.
- 5<sup>o</sup> *Caroline* lave le pavé.

Les enfants devront trouver eux-mêmes plusieurs phrases contenant des noms de personnes, d'animaux et de choses. Comme devoir à la maison, donner une partie de la leçon de lecture, dans le syllabaire, à copier et faire souligner les mots désignant des personnes, des animaux ou des choses.

## II

### COURS ÉLÉMENTAIRE

#### DICTÉE

#### *Le fer*

Le fer est bien le plus important des métaux. Regardez autour de vous : partout vous verrez du fer. Si le fer venait à disparaître de la surface du globe, toute la civilisation (1) actuelle (2) disparaîtrait en même temps. Il n'y aurait plus ni machines à vapeur (3), ni chemins de fer, car aucun autre métal ne serait assez solide pour servir à leur fabrication. Mais ce n'est pas tout ; songez que tous les instruments employés par les ouvriers sont en fer. La *charrue* qui a labouré la terre, la faux (4) qui a coupé le blé, le moulin qui a fait la farine, sont en fer. Le menuisier, le tailleur de pierres, le charpentier, le serrurier et tant d'autres ouvriers ne sauraient travailler sans leurs *outils* de fer. Il n'est pas un des objets qui nous entoure, pas un, comprenez-le bien, qui n'ait été touché par le fer, *fabriqué* avec des outils de fer.

#### EXPLICATIONS SUR LE TEXTE

(1) *Civilisation*. Ensemble des progrès accomplis en toutes choses par l'humanité.

(2) *Actuelle*. Qui a lieu présentement.

(3) *Machine à vapeur*.—Une machine est un instrument propre à faire mouvoir, tirer, traîner, lever, lancer quelque chose ; une machine à vapeur est celle dans laquelle on emploie la vapeur comme force motrice.

(4) *Faux*. Instrument qui sert à faucher, c'est-à-dire à couper les céréales et les foins.

#### EXPLICATIONS GRAMMATICALES

FAMILLES DE MOTS.—*Charrue* (racine *char*, du latin *currus*) ; charrette, charrue, charroi, charrier, charretier, (deux *r*), chariot (un

seul r).—*Outil*, outiller, outillage.—*Fabriqué*, fabriquer, fabriquant, (participe présent), fabrique, fabrication, fabricant (substantif).

## EXERCICES

GRAMMAIRE.—1. Faire l'analyse logique de la phrase : *Si le fer venait à disparaître de la surface du globe, toute la civilisation actuelle disparaîtrait en même temps.*—2. Trouver les mots de la même famille que *charrue, outil, fabriqué*, et les expliquer.

RÉDACTION.—Montrez quelle est l'importance du fer pour l'homme.

## III

## COURS MODÈLE

## DICTÉE

*Les aurores boréales au Canada*

Il est un *phénomène* que l'on peut placer au rang des beautés naturelles du Canada, ce sont les *aurores boréales*. Comme elles sont rares sous le ciel de l'Europe *méridionale* elles *excitèrent* vivement l'admiration des Français. Rien d'aussi magnifique n'avait encore frappé leurs regards au milieu des nuits. Les plus grandes, les plus belles aurores se voient *l'automne* et l'hiver. Lorsque la neige repose sur le sol, sa blancheur éblouissante, qui se confond à l'horizon avec celle du ciel, *donne* à ce spectacle un éclat enchanteur. Les aurores boréales, sans cesse en mouvement, prennent toutes les formes. Tantôt elles s'élançant d'un point de l'horizon, et s'élèvent en se développant jusqu'au *sommet du ciel*; tantôt elles frémissent et jaillissent de différents points des airs; tantôt elles serpentent et s'épanouissent en lançant des jets de lumière. Le plus souvent c'est un voile *immense* qui semble suspendu dans l'espace, et qui flotte par grands plis avec

mille reflets de diverses couleurs. Au milieu du silence, ces *météores* font entendre souvent un bruit qui ressemble au frôlement de la soie. Ils *embrassent* ordinairement une grande partie du ciel et brillent surtout du côté du nord. On voit quelquefois les étoiles étinceler à travers leur blancheur gazeuse. La lune augmente l'éclat de ce spectacle, et permet de *voir* les maisons à plusieurs lieues de distance.

F.-X. GARNEAU.

(Hist. du Canada. Tome Ier ; ch. I du livre second.)

EXPLICATIONS DE MOTS.—*Phénomène* : on donne ce nom à tout ce qui apparaît d'extraordinaire. On appelle aussi *phénomène*, en *physique*, tout changement qu'un agent ou une force quelconque fait subir à un *corps* sans changer sa nature : la dilatation du fer chauffé ; la congélation de l'eau, la fusion de la glace, etc. — *Aurores boréales* : lumière semblable à l'aurore qui apparaît la nuit dans les pays du nord : *Canada*, Islande, Norvège, Sibérie ; il y a aussi des *aurores australes*, vers le pôle sud.—*Méridionale* : du sud ; mais cette expression ne désigne le *sud* que dans l'*hémisphère septentrional* ; dans l'*autre hémisphère* il indiquerait le *Nord*.—*Sommet du ciel* : le sommet indique le point le plus élevé, celui qui dans la voûte céleste est directement au-dessus de nous.—*Immense* : sans mesure.—*Météores* : phénomènes qui se passent dans l'atmosphère ; il y a les *météores aériens* : vents, tempêtes, cyclones ; les *météores ignés* (de feu) : foudre, feux follets, étoiles filantes ; les *météores lumineux* ; arc-en-ciel, aurores boréales, aube, crépuscule ; les *météores aqueux* (d'eau) : nuages, rosée, pluie, neige, grêle...

EXERCICES.—Faire disparaître l'impersonnel de la 1ère phrase : *Les aurores boréales sont un phénomène que l'on peut placer au rang des beautés naturelles du Canada.*—*Excitèrent* : donnez les mots de la même



famille : *citer, citation ; inciter, incitation ; réciter, récit, récitation ; exciter, excitant, excitation*. Expliquez ces mots.—*Automne* : quel est le genre de ce mot ? Les noms des quatre saisons sont du *masculin* : *un bel automne, un été chaud, un hiver rigoureux*.—*Donne* : quel est le sujet de ce verbe ? *Blancheur* : si l'on ne prend garde, on peut croire en négligeant la virgule que *blancheur* est compl. dir. de *repose*.—*Embrassent* : ne pas confondre avec *embrasent*. *Embrasser* signifie *entourer de ses bras ; embraser, mettre en feu, réduire en braise*.—*Voir* : faire conjuguer ce verbe au *futur simple* et au *conditionnel présent* : Je verrai, tu verras... Je verrais, tu verrais...

### Exercices de rédaction

#### LETTRES DE NOUVEL AN

##### I

Chers Parents,

Mon affection pour vous grandit avec les années. C'est ce sentiment si doux, si tendre et toujours renaissant qui me ramène sans cesse à vous. Aussi est-ce avec bonheur que je profite du renouvellement de l'année pour vous rappeler combien je vous aime, et vous souhaiter bonne santé, longue vie et bonheur.

Votre bien affectueux fils,  
PIERRE-PAUL.

##### II

Chers Parents,

Voici de nouveaux jours qui commencent, une autre année qui apparaît ; j'arrive avec elle, pour vous présenter mes vœux, mes souhaits et mes fleurs. Les souhaits que j'exprime, les vœux que je forme, c'est qu'il vous soit accordé une bonne santé, des jours

heureux et une existence aussi douce et aussi longue que possible. Puissent-ils être exaucés et rien alors ne manquera à mon bonheur. Mes fleurs, j'en ai choisi trois qui, lorsque je vous les aurai nommées, vous réjouiront plus ; j'en suis certain, que la vue des plus belles plantes qui ornent les plus jolis parterres : ce sont la prière, le travail et l'obéissance. Je prierai Dieu de vous être favorable ; je travaillerai pour m'instruire et surtout pour vous plaire et je vous obéirai pour vous être agréable et vous rendre heureux.

Pénétrée de ces sentiments, je vous embrasse bien affectueusement et me dis avec bonheur.

Votre fille soumise et attachée,

JEANNETTE.

##### III

Chers Parents,

Le renouvellement de l'année me procure la douce satisfaction de vous exprimer les vœux que je forme pour votre bonheur.

Puissent ces vœux dictés par une vive gratitude et un tendre amour se réaliser complètement, et alors, mais alors seulement je serai heureux, car il ne peut être de bonheur complet pour moi sans le vôtre.

Et comment ne pas vous aimer ? Je vous dois tout ; sans cesse, vous vous imposez pour moi de lourds sacrifices, sacrifices d'argent, de temps, de soins et de labeurs. Vous ne négligez rien pour m'élever chrétiennement et me doter d'une instruction solide ? Toutes vos aspirations, toutes vos pensées, tous vos actes n'ont qu'un seul but, me créer une position honorable, me préparer un avenir aussi heureux que possible.

Aussi serais-je profondément affligé si je vous avais causé de la peine durant l'année qui vient de s'écouler, et je vous en demande pardon. Je vous promets sincèrement de faire désormais de grands efforts pour me

conduire sagement. Mon obéissance à vos moindres désirs ne connaîtra plus de bornes. Je m'appliquerai sérieusement à l'école, et mon maître trouvera constamment en moi un élève docile et studieux. Je continuerai ainsi à mériter et votre estime et votre affection.

C'est dans ces sentiments que je vous prie de me croire

Le plus dévoué et le plus  
affectueux des vôtres,  
JEAN-CHARLES.

### Exercices de mémoire

#### I

#### L'HIVER

Voilà des nuages, du froid, du sombre. L'hiver encore, le triste hiver. Je ne l'aime guère, mais n'y a-t-il pas du mal à se plaindre quand on est chaudement près de son feu, tandis que tant de pauvres gens sont transis dehors ? Un mendiant a trouvé un très grand plaisir dans une assiette de soupe chaude qu'on lui a servie sur la porte, se passant fort bien de soleil. Je puis donc m'en passer.

EUGÉNIE DE GUÉRIN.

#### LES OISEAUX EN HIVER

Le soir, au coin du feu, j'ai pensé bien des fois  
A la mort d'un oiseau, quelque part, dans les bois.  
Pendant les tristes jours de l'hiver monotone,  
Les pauvres nids déserts, les nids qu'on abandonne,  
Se balancent au vent, sous le ciel gris de fer.  
Oh ! comme les oiseaux doivent mourir l'hiver.  
Pourtant, lorsque viendra le temps des violettes,  
Nous ne trouverons plus leurs délicats squelettes  
Dans le gazon d'avril où nous irons courir.  
Est-ce que les oiseaux se cachent pour mourir ?

FRANÇOIS COPPÉE.

### Instruction religieuse

#### PREUVES DE LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST

(Suite)

15. *Qu'a laissé Jésus-Christ qui prouve sa divinité ?*

J.-C. a laissé : 1° des apôtres avec un ordre à exécuter ; 2° des promesses à accomplir ; 3° des prophéties à réaliser ; 4° une église à établir et à perpétuer, et tout cela affirme sa divinité.

16. *Comment les apôtres affirment-ils la divinité de Jésus-Christ ?*

Les apôtres affirment la divinité de J.-C. : 1° par leurs paroles, Saint Pierre a dit à J.-C. : " Vous êtes le Christ, le *Fils du Dieu vivant* " (S. Matth., xvi, 16). Saint Jean commence son Évangile par ces mots : " Le Verbe était Dieu et le Verbe s'est fait chair ". Plus loin, il écrit : " Dieu a aimé le monde au point de lui donner son *Fils unique* " (iii, 16). Et il termine son récit par ces autres : " J'ai rapporté ces miracles, afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le *Fils de Dieu*, et qu'en le croyant, vous ayez la vie en lui " (xx, 31). Saint Paul déclare que " toute la plénitude de la divinité habite corporellement (substantiellement) dans le Christ " (Col., ii, 9). Les autres apôtres parlent absolument comme ces trois.

17. *Comment l'affirment-ils encore ?*

Ils l'affirment : 2° par les miracles qu'ils opèrent au nom de la divinité de Jésus de Nazareth, et 3° par leur mort, car ils ont tous subi le martyre pour attester la divinité de J.-C.

18. *Quel ordre Jésus-Christ a-t-il laissé à ses apôtres ?*

J.-C. a laissé à ses apôtres l'ordre d'aller dans l'univers entier et d'annoncer l'Évangile à toutes les nations de la terre, ne leur promettant, pour récompense en ce monde, que les persécutions, les souffrances et la mort.

*L'ont-ils exécuté ?*

Oui, ils l'ont exécuté à la lettre ; et ce qu'il

y a de plus étonnant, c'est que cet ordre de J.-C. n'a cessé de s'exécuter depuis les apôtres et s'exécute encore tous les jours ; or, il n'y a qu'un Dieu qui puisse donner de tels ordres et surtout les faire exécuter.

(à suivre)

### Géographie pratique

LE CANADA

Considérations générales

(1ère suite)

C'est en raison de la densité des populations civilisées que le territoire de la Puissance est géographiquement connu. Le Canada proprement dit, c'est-à-dire la partie de la vallée du Saint-Laurent comprise entre les Grands Lacs et l'estuaire fluvial, est la région peuplée : c'est aussi la contrée dont on possède des cartes de détail. L'indication précise du relief manque à ces documents, il est vrai ; du moins sont-ils appuyés sur un cadastre soigneusement fait et contrôlé par de nombreuses observations astronomiques. A l'ouest des provinces populeuses, les points fixes fournis aux cartographes sont plus rares, mais ils se rapprochent, grâce à l'ouverture de la voie ferrée transcontinentale et au peuplement rapide de la contrée. Des plans, des cartes géologiques se multiplient ; les traits des axes montagneux et des fleuves, naguère dessinés approximativement, sont tenus avec plus de rigueur. Dans les régions méridionales, voisines de la frontière américaine, les itinéraires des premiers voyageurs n'ont qu'un intérêt historique : des levés plus réguliers ont remplacé leurs cartes de voyage, tandis qu'au nord, sur les versants de l'océan Polaire et de la mer de Hudson, ce sont encore de simples tracés de routes, ceux des Hearne, des Mackenzie, des Back, des Richardson, des Petitot, des Damsen, qui par leur réseau aux mailles encore

fort larges, permettent de hasarder une figuration générale de la contrée, et de rattacher les découvertes continentales aux navigations polaires.

ELISÉE RECLUS.

### Sciences élémentaires

HISTOIRE DES ROCHES RACONTÉE PAR ELLES-MÊMES

(suite)

Dans les endroits marécageux, il pousse beaucoup d'herbes, de roseaux qui peu à peu tombent au fond de l'eau et s'y décomposent ; à la longue, ils finissent par combler le marécage. Il s'est formé ainsi de la *tourbe*, que l'on exploite aujourd'hui dans certaines vallées comme combustible. Il est arrivé aussi autrefois que de grands amas de végétaux, des forêts entières, ont été envahis par les eaux et peu à peu enfouis sous les couches de sédiments ; ils se sont décomposés en partie et constituent la *houille*, autre *roche organique* plus ancienne que la première. Ces roches sont ainsi appelées parce qu'elles sont formées de débris de corps *organisés*.

Mais en voici un exemple bien plus curieux, la *craye*. A première vue, vous ne distinguez rien sur ce morceau de calcaire ; mais, si vous le grattez légèrement, vous verrez avec une loupe que chaque grain a la forme d'une toute petite coquille parfaitement reconnaissable. Il y a des quantités infinies de ces petits êtres qui vivent dans le fond des mers, leurs débris s'accumulent peu à peu pour former ces immenses bancs de calcaire que l'on retrouve un peu partout disséminés dans les roches sédimentaires que nous avons étudiées.

Ainsi jusqu'ici vous avez vu que la plupart des roches qui constituent le sol ont été

déposées au fond des mers. Considérez maintenant avec attention ce morceau de *granit*. Vous remarquez d'abord des paillettes brillantes, faciles à fendiller, c'est du *mica* ; puis de petits corps blancs, bien réguliers, qu'on appelle des cristaux, c'est du *feldspath* ; et enfin d'autres cristaux dont l'aspect rappelle un peu celui du verre, difficiles à rayer avec la pointe d'un couteau, c'est du *quartz*. Donc plus de grains plus ou moins arrondis, disposés par couches parallèles, mais des corps durs, cristallisés ; c'est que nous avons affaire à des roches *ignées*, c'est-à-dire produites par l'action de feu. Elles sont bien moins importantes que les précédentes, c'est pourquoi nous nous en occuperons peu ; mais c'est une occasion pour vous rappeler qu'au centre de notre globe il y a une masse énorme en fusion, comme nous le prouvent bien les sources d'eau chaude et surtout les volcans d'où jaillissent des masses de roches fondues qui deviendront des *laves*, autres roches *ignées* comme le *granit*.

### Langue Anglaise

#### LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

#### TWELFTH LESSON

1. Montrez le plancher et dites : This is the floor.

Montrez l'estrade et dites : This is the platform.

Montrez votre chaise et dites : This is my chair.

Montrez votre pupitre et dites : This is my desk.

Montrez votre chapeau et dites : This is my hat.

Montrez un de vos livres et dites : This is my book.

Montrez votre crayon de mine de plomb et dites : This is my lead pencil.

Répétez trois ou quatre fois.

2. Dites aux élèves : Show me the floor ; show me the platform ; show me my chair, etc., etc.

3. Variez les exercices jusqu'à ce que le mot anglais réveille INSTANTANÉMENT l'idée de la chose.

4.

Show	the floor,	Et dites à chaque élève à tour de rôle :	What is this? Qu'il réponde :	It is	the floor.
	the platform.				the platform.
	your chair,				your chair.
	your desk,				your desk.
	your hat,				your hat.
one of your books,	One of your books.				
your lead pencil.	your lead pencil.				

#### THIRTEENTH LESSON

ON

Mettez votre chapeau sur votre tête et dites aux élèves plusieurs fois : My hat is ON my head. Alors dites à chaque élève : Where is my hat ? qu'il réponde : It is ON your head.

Dites aux élèves de mettre leurs chapeaux et demandez alors à chaque élève : Where is your hat ? qu'il réponde : It is ON my head.

Ensuite indiquant chaque élève à tour de rôle dites à son voisin : where is his hat ? que le voisin réponde : It is ON his head.

Dans une école de filles la question serait : Where is her hat ? Rép. It is ON her head.

Otez votre chapeau, mettez-le sur votre pupitre et dites à chaque élève : where is my hat ? qu'il réponde : It is ON your desk.

Que les élèves ôtent leurs chapeaux et les mettent sur leurs pupitres ; dites alors à chaque élève à tour de rôle : Where is your hat ? qu'il réponde : It is ON my desk.

Mettez le livre sur votre pupitre, puis dites : Where is my book ? que chaque élève réponde : It is ON your desk.

Mettez votre livre sur le pupitre de chaque élève à tour de rôle, dites : Where is my book ? qu'il réponde : It is ON my desk.

Mettez le livre sur le pupitre de chaque élève et dites à l'élève assis devant le pupitre voisin :

*Where is my book? qu'il réponde: It is ON HIS desk.*

*Dans une école fréquentée par des filles, la réponse serait: It is ON HER desk.*

*Que chaque élève mette un livre sur son pupitre; vous adressant alors aux élèves à tour de rôle, dites: Where is your book? qu'ils répondent: It is on my desk.*

*Montrez un élève et dites à son voisin: Where is his book? que le voisin réponde: It is ON HIS desk.*

*Dans une école de filles, la question serait: Where is her book? La réponse serait: It is ON HER desk.*

*Dites aux élèves: Where is the platform? Réponse: It is on the floor.*

*Debout sur l'estrade, dites: Where am I? Réponse: You are on the platform.*

*Dites: Where is my desk? Rép: It is on the platform. Where is my chair? Rép. It is on the platform.*

*Faites monter les élèves l'un après l'autre sur l'estrade. Dites à chacun: Where are you? Réponse: I am on the platform.*

*Mettez-vous sur l'estrade, faites monter les élèves à tour de rôle et dites à chacun d'eux: Where are we? Rép: We are on the platform.*

**ARITHMÉTIQUE**

**COURS PRÉPARATOIRE**

Après récapitulation de la leçon précédente, on peut poser les questions suivantes :

M.—À quel degré ou à quel ordre de chiffres appartiennent 1 et 9 dans le nombre 19 ?

E.—Le premier appartient à l'ordre des unités et le second à celui des dizaines.

M.—Quel changement fera-t-on dans le même nombre à chaque dizaine ajoutée ?

E.—On l'augmentera chaque fois de dix ; ainsi en ajoutant 1 au chiffre 1 dans 19 on aura 29, 39, et ainsi de suite.

M.—Combien y a-t-il d'unités dans 9 et dans 90 ?

E.—Dans le 1er il y a neuf unités et dans le 2ème quatre-vingt-dix unités.

**PROBLÈMES •**

1° Paul a 5 cents et sa mère lui en promet quatre fois autant au bout de la semaine, s'il étudie bien. Combien en aura-t-il ?

*Solution :*

Il en a 5 et sa mère lui en donne 4 fois autant, c'est-à-dire :

$5 \times 4 = 20 + 5$  qu'il avait.

$20 + 5 = 25$  cts.—Rép.

Ou bien en suivant le procédé de l'addition :

$5 + 5 + 5 + 5 + 5 = 25.$

**COURS ÉLÉMENTAIRE**

1° Le père d'Eugène a récolté 195 minots de pommes de terre, 125 de blé, 300 d'avoine, 39 de pois et 20 d'orge. Combien doit-il donner de minots de dime: premièrement en tout, et deuxièmement de chaque espèce de grain ?

*Solution :*

P. terre.  $195 \div 26 = 7\frac{1}{2}$  min. p. terre.—Rép.

Blé .....  $125 \div 26 = 4\frac{2}{3}$  ou  $4\frac{1}{3} + m.$  blé. “

Avoine.  $300 \div 26 = 11\frac{7}{13}$  min. d'avoine. “

Pois .....  $39 \div 26 = 1\frac{1}{2}$  min. de pois. “

Orge.....  $20 \div 26 = 1\frac{2}{13}$  ou un peu plus de  $\frac{1}{2} m.$

$679 m. \div 26 = 26\frac{3}{13} m.$  en tout.—Rép.

2° A a mis 10 pommes dans un panier ; B en a mis  $4\frac{1}{2}$  fois plus ; C autant que A et B ; et D, le  $\frac{1}{3}$  de ce qu'ont mis les trois autres. Combien y a-t-il de pommes en tout ?

*Solution :*

A a mis..... 10 pommes.

B a mis  $4\frac{1}{2}$  fois plus que A..... 45 “

C a mis autant que A et B..... 55 “

D a mis la  $\frac{1}{3}$  de 3 autres,  $110 = 22$  “

132 pommes.

—Rép.

## COURS MODÈLE

3° Le capitaine d'un vaisseau m'apportant une cargaison de 48 tonneaux, 15 qtx, 85 lbs, ne me fait payer que pour les 72 $\frac{3}{4}$ % de la cargaison ; pour combien de tonneaux, etc., vais-je payer, et quel est le montant du fret à payer par cent livres ?

*Solution :*

48 t., 15 qtx, 85 lbs = 97,580 lbs dont le 72 $\frac{3}{4}$ % = 70989.45 lbs, qui, réduites en ton. qtx et lbs =

35 t., 9 qtx, 89.45 lbs. — Rép.

70989.45 lbs  $\times$  7c.  $\div$  100 =

\$49.69+. — Rép.

Le prix du fret sera :

$\frac{7c. \times 70989.45}{100} = \$49.70.$

4° Trois personnes, A, B et C doivent recevoir un héritage. Leurs parts respectives seront inversement proportionnelles à leurs degrés de parenté qui sont le 3e, le 4e et le 6e degré. Quelle sera la part de chacun, sachant que A recevra \$236 de plus que B ?

*Solution :*

Les parts devant être inversement proportionnelles aux nombres 3, 4 et 6, elles seront donc directement proportionnelles aux fractions  $\frac{1}{3}$ ,  $\frac{1}{4}$  et  $\frac{1}{6}$  que nous commencerons par réduire au même dénominateur.

Or, le plus petit sous-multiple de 3, 4 et 6 étant 12, on aura :

$$\frac{1}{3} = \frac{4}{12}, \frac{1}{4} = \frac{3}{12}, \frac{1}{6} = \frac{2}{12}.$$

La somme à partager est proportionnelle aux nombres 4, 3 et 2 dont la somme est 9.

A aura donc  $\frac{4}{9}$ , B  $\frac{3}{9}$ , et C  $\frac{2}{9}$ .

La différence entre A et B est :

$$\frac{4}{9} - \frac{3}{9} = \frac{1}{9}.$$

Mais cette différence est de \$236. Or, puisque  $\frac{1}{9} = \$236$ , la part de A sera :

$$\$236 \times 4 = \$ 944$$

$$\text{Celle de B. .... } 236 \times 3 = 708$$

$$\text{Et celle de C. .... } 236 \times 2 = 472$$

$$\text{Montant de l'héritage. .... } \$2,124$$

## POÉSIE

## LE NOËL DES PETITS OISEAUX

Les verts sapins de la vallée,  
Ce soir sont habillés de blanc,  
Car de Noël c'est la veillée,  
Et minuit s'avance à pas lent.  
Plus d'un petit oiseau frisonne,  
Car il a neigé sur les toits,  
Mais chut ! voici l'heure qui sonne !  
Entendez-vous ces douces voix ?

—Il est minuit et Jésus vient de naître  
Pour protéger les nids et les berceaux ;  
Le ciel est bleu, le printemps va renaître :  
Noël ! Noël ! pour les petits oiseaux.

Merles, pinsons, bergeronnettes.  
Se réveillant tous à la fois,  
Comme au bon temps des pâquerettes,  
Soudain, font retentir les bois !  
Voyant que la neige étincelle,  
Et que l'étoile brille au cieus,  
Ces chers mignons, battant de l'aile,  
Redisent dans leurs chants joyeux :

—Il est minuit et Jésus vient de naître  
Pour protéger les nids et les berceaux ;  
Le ciel est bleu, le printemps va renaître :  
Noël ! Noël ! pour les petits oiseaux.

Les roitelets, les rouges-gorges  
Quittant les toits et les buissons,  
Gazouillaient comme au temps des oiges,  
Et l'air était plein de chansons !  
Puis, croyant au réveil du monde  
Et préparant déjà leurs nids,  
Ils cherchaient de la laine blonde  
Pour abriter tous leurs petits !

Mais, tout à coup, la nuit s'achève,  
Voici l'aurore au front vermeil !  
Et ne sachant si c'est un rêve,  
Chacun se dit : " Quel doux soleil ! "  
Car Noël sur les plaines blanches  
A fait luire un beau rayon d'or !  
Puis sur les toits et sous les branches  
On entend gazouiller en or :

—L'ombre s'enfuit, et le jour vient de paraître  
Pour éclairer les nids et les berceaux !  
Le ciel est bleu, le printemps va renaître :  
Noël ! Noël ! pour les petits oiseaux !

## ACTES OFFICIELS

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Nominations de commissaires et studis d'écoles*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 27 novembre dernier (1893), de nommer MM. Magloire Charlebois, Louis Giroux, Jean-Bte Desjardins, Dolphis Latreille et Noël Vivarais, commissaires d'écoles pour la nouvelle municipalité catholique de "Sainte-Marguerite de Browns-Gore", comté d'Argenteuil. L'élection qui a eu lieu le dix juillet dernier, se trouvant nulle.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 24 novembre dernier, 1893, de faire les nominations suivantes, savoir :

Comté de Gaspé, Percé :—Le Révd M. L. C. Lavoie, en remplacement du Révd M. J. A. Perusse, qui a quitté la municipalité.

Comté de Matane, Dalibour :—M. Joseph Verreault, en remplacement de M. Xavier Verreault, décédé.

Comté de Drummond, Kingsey Falls :—M. Auréus Michaud, en remplacement de lui-même, aucune élection n'ayant eu lieu en juillet dernier.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 15 novembre courant (1893), de nommer MM. Albert Monahan, William Meagher et Robert Davidson, syndics d'écoles de la municipalité dissidente de Saint-Gabriel-Ouest, dans le comté de Québec.

*Délimitation de municipalités*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 24 novembre dernier (1893), d'annexer à la municipalité scolaire du village de Saint-Michel d'Yamaska, le territoire comprenant les lots Nos 569 à 583, tous deux inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska ; ce territoire ne faisant actuellement partie d'aucune municipalité scolaire.

Cette annexion ne devant prendre effet que le premier juillet prochain (1894).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 24 novembre dernier (1893), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Michel No 8, comté d'Yamaska, les lots Nos 443, inclusivement, au No 541, aussi inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, et ériger ce territoire, ainsi que les lots Nos 542 à 568, tous deux inclusivement, du dit cadastre de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, en municipalité scolaire séparée, sous le nom de "Saint-Michel No 9". Les dits lots Nos 542 à 568, ne font actuellement partie d'aucune municipalité scolaire.

Cette érection ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1894).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 18

novembre 1893, de détacher de la municipalité de Saint-François-Xavier, dans le comté de Témiscouata, la partie des rangs six et sept, du canton Viger, depuis le lot No 1 jusqu'au lot quarante-cinq, inclusivement, et la partie du rang cinq, du même canton, comprise entre la ligne qui sépare les lots numéros quatre et cinq jusqu'à la ligne qui sépare les lots numéros quarante-cinq et quarante-six, qui sont mentionnés dans la proclamation du 22 avril 1892, et annexer ce territoire à la municipalité de Saint-Epiphanie, pour les fins scolaires comme il l'est pour les fins religieuses et civiles.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 15 novembre courant (1893), de révoquer l'arrêté en conseil du premier de juillet (1893), No 342, concernant la municipalité scolaire de Saint-Théodore d'Acion, comté de Bagot.

Détacher de la municipalité scolaire de Wexford, comté de Montcalm, les lots depuis et y compris le No 52 jusqu'au No 59, inclusivement, dans les Ve et VIe rangs du canton de Wexford, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Chertsey, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).

Détacher de la municipalité scolaire de Sainte-Anne de Stukely, comté de Shefford, les lots suivants du cadastre, savoir : 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 839, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899 et 900, et les annexer, pour les fins scolaires, à Ely Sud, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1894.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 15 novembre courant (1893), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-François-Xavier, dans le comté de Témiscouata, la partie des huitième et neuvième rangs du canton Viger, depuis le lot No 1 jusqu'au lot quarante-cinq, inclusivement, et les annexer à celle de Saint-Hubert, dans le même comté.

Pour prendre effet le premier de juillet 1894.

Détacher de la municipalité scolaire de Tingwick, comté d'Arthabaska, les lots Nos 21, 22 et 23, des Ve et VIe rangs, les Nos 21, 22, 23 et 24, du IVe rang, et les Nos 21 et 22, du IIIe, du canton de Tingwick, et les annexer à la municipalité de "Chénier", dans le même comté, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1894.

*Demande d'annexion et délimitations de municipalités scolaires*

Détacher de la municipalité de Saint-François-Xavier, dans le comté de Témiscouata, la partie des

rangs six et sept, du canton Viger, depuis le lot No 1 jusqu'au lot quarante-cinq, inclusivement, et la partie du rang cinq, du même canton, comprise entre la ligne qui sépare les lots numéros quatre et cinq jusqu'à la ligne qui sépare les lots numéros quarante-cinq et quarante-six, qui sont mentionnés dans la proclamation du 22 avril 1892, et annexer ce territoire à la municipalité de Saint-Epiphan, pour les fins scolaires comme il l'est pour les fins religieuses et civiles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 9 novembre dernier (1893), de nommer le Révd. Joseph Alfred Pérusse, Ptre, commissaire d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame du Sacré-Cœur, comté de Rimouski, en remplacement du Révd. M. Audet, qui a quitté la municipalité.

Détacher de la municipalité scolaire de Deschambault, comté de Portneuf, la nouvelle paroisse de "Saint-Gilbert," et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Gilbert," avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 27 avril dernier, 1893.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1894.

Détacher de la municipalité scolaire de "Pabos" (Sainte-Adélaïde), comté de Gaspé, les lots depuis et y compris le No 89 jusqu'au No 103, inclusivement, plus "La Grande Ile" et "La Petite Ile" de Pabos, et ériger ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Rivière Nord de Pabos".

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 4 novembre dernier (1893), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Jean l'Évangéliste, comté de Bonaventure, les lots suivants du cadastre, savoir : Depuis y compris le No. 1 jusqu'au No. 13, inclusivement, des 1er, 2e, 3e, 4e et 5e rangs du canton "Nouvelle", bornés à l'est par la ligne du canton de Carleton, à l'ouest par le lot No. 14 des susdits rangs du canton "Nouvelle", au sud par le "Rang du Bassin de la Rivière Nouvelle", et au nord par le 6e rang de "Nouvelle", et ériger en territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Louis de Gonzague".

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).

Détacher de la municipalité scolaire de Deschambault, comté de Portneuf, la nouvelle paroisse de "Saint-Gilbert", et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Gilbert" avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 27 avril dernier 1893.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).

GEDEON OUMET,  
Surintendant.

## LA REVUE CANADIENNE

Revue mensuelle paraissant le 12 de chaque mois, par livraison de 64 pages, ornée de gravures artistiques et de nombreux dessins dans le texte.

La REVUE CANADIENNE a atteint sa 29ème année de publication. Elle s'occupe de religion, histoire, littérature, poésie, beaux-arts, traditions populaires et bibliographie. Sa rédaction ne laisse rien à désirer.

Nous en recommandons fortement la lecture aux membres du corps enseignant. Le prix de l'abonnement est de deux piastres et demie par année.

## BEAUCHEMIN & FILS

*Propriétaires-administrateurs*

256-258, RUE ST-PAUL, MONTREAL

### NOUVELLE ARITHMETIQUE ELEMENTAIRE

POUR LES

ÉCOLES FRANÇAISES DE QUÉBEC

APPROUVÉE PAR LE BUREAU DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE

L'Arithmétique élémentaire de Kirkland & Scott qui a été traduite en français par Mons. U. E. Archambault, M. A. de Montréal et qui est adoptée par le bureau de l'Instruction Publique est maintenant en usage dans les principaux collèges et couvents de cette province. Les instituteurs et institutrices qui voudront se procurer ce livre pourront le faire en s'adressant aux soussignés.

**PRIX : 25 cents.**

A VENDRE EN GROS PAR

**MERCIER & Cie.,**

*Libraires, Imprimeurs et Relieurs*

CÔTE DU PASSAGE

LEVIS



---


# AU NOUVEAU LOCAL

---

Les éditeurs **Bernard, Fils & Cie.**, ont transporté le siège de leurs affaires dans les spacieuses bâtisses ci-devant occupées par M. THOS. ANDREWS, quincailleur, au No. 5, RUE ST. JEAN, H.-V., porte voisine de M. DUQUET, horloger, où ils sont maintenant installés, et viennent de recevoir directement des manufactures les plus en renom, un grand assortiment de

## PIANOS, HARMONIUMS ET INSTRUMENTS

de musique de toute espèce, etc., etc. MACHINES A COUDRE sans rivales, la "DOMESTIC" de New-York. Nouvelle musique VOCALE et INSTRUMENTALE, ACCORD et RÉPARATIONS de pianos, etc., etc.

 Prix modérés et conditions faciles.

No. 5, rue St-Jean, H.-V., Québec.

---

# LIVRES CLASSIQUES

DE

**J.-B. CLOUTIER**

*Le Premier livre des enfants : syllabaire d'après une méthode rationnelle, Recueil de leçons de choses illustré, Grammaire française et Devoirs grammaticaux.*

*Ces livres sont en vente chez tous les libraires.*

---

**P. GAUVREAU**  
LIBRAIRE

122—PIED DE LA COTE LAMONTAGNE—122  
BASSE-VILLE, QUEBEC.

---

*Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.*

**CORRESPONDANCE SOLLICITEE.**

---